

« Il n'y a pas que des personnes riches » : dans ces six communes du golfe du Morbihan

Fanny Coconnier

Six communes de l'agglomération vannetaise se classent effectivement parmi les 50 communes bretonnes où les habitants ont payé le plus d'impôts sur le revenu en 2024, selon les chiffres de la Direction générale des finances publiques.

Les points communs entre Arradon, Arzon, Baden, Larmor-Baden, l'île d'Arz et l'île-aux-Moines ? Elles sont situées sur le littoral et sont de petites tailles. C'est l'un des vecteurs de ce classement : établi uniquement sur la base des foyers imposables, il suffit d'un faible nombre de foyers imposés pour faire pencher la balance.

1 Arzon : 52 708 € de revenus moyens

Avec un montant moyen d'impôts sur le revenu de 9 203 euros, Arzon arrive en tête des communes morbihannaises et en quatrième position des communes bretonnes. « Cela signifie qu'il y a de très gros revenus sur Arzon », traduit la maire de la commune, Frédérique Gauvain. « Je ne m'attendais pas à un

chiffre aussi élevé ».

Une donnée qui a son revers : « Nous sommes les champions dans le cadre du nouveau prélèvement imposé par l'État, le Dilico*», annonce-t-elle. Ce dispositif créé dans le cadre du budget 2025 s'appuie sur le potentiel fiscal de ses habitants et leurs revenus. « Je ne trouve pas ça très logique, estime l'édile. Nous sommes pénalisés, alors que nous sommes une bonne élève en matière de gestion ». Arzon contribue à hauteur de 102 624 €.

Seulement 57 % des 1794 foyers de la commune sont imposables. L'Observatoire des inégalités, dans sa dernière publication en décembre dernier, avait indiqué que 232 Arzonnais vivent sous le seuil de pauvreté. « Il n'y a pas que des personnes riches sur la commune, il ne faut pas l'oublier », modère Frédérique Gauvain.

2 Larmor-Baden : 53 283 € de revenus moyens

Avec une moyenne de 8 480 € d'impôts sur le revenu versés en 2024, Larmor-Baden se classe à la cinquième place des communes bretonnes. Et même en troisième position, si l'on se base sur les revenus moyens des habitants. « Je ne m'en cache pas ; avant, nous avions des familles, des personnes qui travaillaient dans l'ostréiculture, analyse Denis Bertholom, le maire. Depuis le Covid, nous avons constaté une accélération des transactions immobilières, avec un changement de sociotype. Il suffit de l'arrivée de cinq ou six personnes très aisées sur la commune et ça fait augmenter cette contribution à l'impôt sur le revenu ». Comme Arzon, la commune contribue donc aussi au Dilico.

3 Arradon : 51 816 € de revenus moyens

7 255 €. C'est le montant moyen de l'impôt sur le revenu payé par les Arradonnais concernés, soit dans 63 % des 3460 foyers de la commune. « J'ai pour habitude d'indiquer que le revenu des Arradonnais est 1,5 à 2 fois supérieur, au revenu moyen français, cela confirme cette donnée », indique le maire, Pascal Barret.

L'élu voit aussi dans cet indicateur la confirmation d'un phénomène, celui de « l'arrivée d'une population, à l'âge de la retraite, avec ses impacts sur le prix du foncier ». Arradon affiche un taux de près de 45 % de la population âgée de plus de 60 ans.

Pascal Barret estime que ces données confirment l'analyse de son équipe qui a [adopté l'augmentation sur la taxe sur les résidences secondaires](#) : « Nous avons fait le choix d'aller chercher cette contribution pour financer le logement social, seul levier pour avoir une population plus jeune et plus mixée. Mais le travail est extrêmement long ».

4 Baden : 45 917 € de revenus moyens

À Baden, les 1803 foyers imposés de la commune ont payé en moyenne 6 167 € d'impôts sur le revenu en 2024. Ce qui la place à la 16e place des communes payant le plus d'impôts sur le revenu en Bretagne. Dans cette ville où 59 % des 3 077 foyers de la commune s'acquittent de cet impôt, près de 43 % de la population avait plus de 60 ans en 2021. 46 % de ces impôts sont dus au titre de pensions.

5 L'Île-aux-Moines : 35 843 € de revenus moyens

Elle fait partie des cinq îles qui apparaissent dans le classement des 50 communes bretonnes où le montant moyen des impôts sur le revenu est le plus important. À l'Île-aux-Moines, il s'élève à 5 873 €. « C'est l'illustration que pour acheter ici, il faut avoir les

moyens, note le maire Philippe Le Bérigot. Même un couple qui travaille, avec deux salaires aura du mal à se loger ici. C'est le serpent qui se mord la queue ».

Seulement 47 % des foyers de l'île sont imposables, soit 190.
« Cette moyenne cache tous les autres habitants qui ne paient pas d'impôts, complète l'édile. Cela traduit donc de grandes disparités. Sur l'île, parmi les 336 résidences principales, nous avons 63 logements sociaux ».

6 L'Île-d'Arz : 37 004 € de revenus moyens

La deuxième île du golfe se hisse aussi dans ce classement avec un montant moyen de 5319 € d'impôts sur le revenu. Une taxe qui concerne 122 foyers, soit 53 % des foyers de la commune.

La petite île ne comptait que 287 habitants en 2021. Au dernier recensement, 58,2 % d'entre eux étaient alors âgés de plus de 60 ans. Ici 58 % de ces impôts sont dus au titre des pensions.

*Dilico pour Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités